

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°08 Réunion 23 octobre 2025

Président : M. Patrick AMESLON

Membres : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL –

Membre Salariée : Mme. Elisabeth CATANIA

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXÉE PAR LA COMMISSION DES COUPES. TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARÉ FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT ÉGALEMENT INFORMÉS QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RÉSULTATS DANS LES 48 HEURES.

Coupe Féminine seniors à 11 MARENCO :

Nombre d'équipes engagées : 10 équipes

Il a été procédé au tirage au sort du tour de cadrage qui aura lieu le dimanche 30 novembre 2025.

AS MOULINS 1	/	FC CARROS 1
FC MOUGINS 1	/	CAVIGAL 1

EXEMPTS : AS CANNES 2 – MONACO UNITED 1 – AS FONTONNE 1 – US VALBONNE 1 -
VLF 1 – ASCC FOOT 1 –

COUPE U15 FEMININES A 11 :

À la suite du Tirage des 8^{ème} de Finale prévue le 29 novembre prochain, les rencontres suivantes :

AS MONACO FF / RC GRASSE
ES CR / ASTAM
GJO ANTIBES / AS CANNES
FC MOUGINS / CAVIGAL
VLF / OGC NICE

Sont reportées au samedi 03 janvier 2026 en raison d'une journée de championnat de Ligue à la même date.

Les clubs ont la possibilité de programmer ces rencontres en semaine avec l'accord des deux clubs.

COUPE U18 FEMININES A 11 :

À la suite du Tirage des 8^{ème} de Finale prévue le 29 novembre prochain, les rencontres suivantes :

AS FONTONNE / AS MONACO FF
RC GRASSE / OGC NICE
CAVIGAL / AS CANNES

Sont reportées au samedi 20 décembre 2025 en raison d'une journée de championnat de Ligue à la même date.

Les clubs ont la possibilité de programmer ces rencontres en semaine avec l'accord des deux clubs.

FORFAITS SUR LE TERRAIN (avec amendes) :

CCA U17	Match: 54751683 – AS ROQUEFORT / AS ST MARTIN	3/0F
CCA SENIORS	Match: 54755333 – ASVF / OC BLAUSASC	3/0F

COUPE DEPARTEMENTALE U13 – Gilbert CASTELLO

À la suite d'une erreur de saisie de l'arbitre sur la feuille de match, le résultat officiel de la rencontre :

USCBO / ESCR 0/5

L'équipe qualifiée pour le 16ème de Finale est : ESCR

Le tirage des 32^{ème} de Finale est reporté au jeudi 30 octobre 2025 afin que les homologations soient traitées par la commission compétente.

RESULTATS COUPES COTE D'AZUR – TOUR DE CADRAGE **(sous réserve d'homologation en cours)**

COUPE U15 Charles AGNELLI :

Match : **AS ROQUEFORT 1** 5 / 4 **ES CANNET ROCHEVILLE 1**

Les 1/16ème de Finale auront lieu le samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025

Le tirage au sort est prévu le jeudi 30 octobre à 15h au siège du district de la côte d'azur.

COUPE U17 Pierre OLIVARI :

Match : **US CAP D'AIL 1** 2 / 1 **ES ST SYLVESTRE 1**

Match : **STADE LAURENTIN 1** 4 / 2 **FC CARROS 1**

Match : **US PEGOMAS 1** 1 / 6 **ASCC FOOT 1**

Match : **FC ANTIBES 1** 1 / 5 **VLF 1**

Match : **US MANDELIEU L.N. 1** 4 / 4 **O. SUQUETTAN 1**

T.A.B. 4-5

Match : **USCBO 1** 2 / 2 **GJO ANTIBES JLP 1**

T.A.B. 4-2

Match : **RIVIERA FC 1** Remis au 21/12 **FC MOUGINS 1**

Match : **US BIOT 1** 0 / 4 **AS ROQUEBRUNE C.M. 1**

Match : **AS ROQUEFORT 1** 3/ 0F **AS ST MARTIN 1**

Match : **ES CR 1** 2/3 **RC GRASSE 1**

Match : **AS CANNES 1** 10 / 0 **ASTAM NICE 1**

Les 1/8ème de Finale auront lieu le samedi 14 et dimanche 15 février 2026.

Le tirage au sort est prévu le jeudi 30 octobre à 15h au siège du district de la côte d'azur.

COUPE COTE D'AZUR SENIORS :

Match :	AS ROQUEFORT 1	2 / 1	DRAP FOOTBALL 1
Match :	MOUANS SARTOUX 2	0 / 4	USCA 1
Match :	ASTAM NICE	0F / 3	FC GRIFFON 1
Match :	ST LAURENTIN 1	2 / 1	US VALBONNE 1
Match :	ASPTT NICE 1	1 / 15	AS ROQUEBRUNE C.M. 1
Match :	AS LEVENSOIS 1	0 / 4	EURO AFRICAN 1
Match :	AS FONTONNE 1	6 / 0	AS ST MARTIN 1
Match :	CA PEYMEINADE 1	2 / 5	FC CIMIEZ 1
Match :	FC CANNES RANGUIN 1	1 / 2	ES BAOUS 1
Match :	ASVF 1	3 / 0F	O. BLAUSASC 1
Match :	E. MENTON 1	1 / 2	ES ST SYLVESTRE 1
Match :	AS VENCE 2	0 / 1	O. SUQUETTAN 1
Match :	FC MOUGINS 1	Remis au 11/11	FC CASTEL

Les 1/16^{ème} de Finale auront lieu le samedi 29 et dimanche 30 novembre 2025

Le tirage au sort est prévu le jeudi 30 octobre à 15h au siège du district de la côte d'azur.

**e Président de séance :
M. Patrick AMESLON**

**La Secrétaire de séance :
Mme Elisabeth CATANIA**